

	Réunion du Conseil scientifique de l'EHESP 23 juin 2023 Compte rendu synthétique et relevé de décisions	Référence	CS juin 2023
		Révision	
		Date d'application	
		Version	1

Validation

	Rédigé	Vérifié	Validé
Date	23/06/2023	21/07/2023	
Prénom nom (ou nom de l'instance)	CODEXA	Manuel COAT – Christophe Le RAT	Membres du Conseil scientifique

Membres présents

Daniel Benamouzig - Ashna Lallmahomed - Olivier Gérolimon - Gaëlle Raffy - Antoine Maignan - Nolwenn Le Meur Rouillard - Bibata Wassonguema - Basile Chaix - Nicolas Sirven - Soraya Boudia - Emmanuelle Leray - Catherine Bonvalet - Sylvie Alemanno

Liste des procurations

Patricia Loncle à Emmanuelle Leray - Erwann Ollivier à Olivier Gérolimon - Nathalie Theret à Daniel Benamouzig - Cécile Chevrier à Dominique Polton - Fanny Jaffres à Gaëlle Raffy

Membres absents excusés

Isabelle Ville - Dominique Polton - Michel Samson - Isabelle Richard

Personnes de l'EHESP

Sylvie Ollitrault - Christophe Le Rat - Sarah Kitar - Nathalie Bonvallot - Vincent Bessonneau - Jean-Pierre Le Bourhis - Manuel Coat – Chantal Vergnaud – Clément Chauvin – Marion Ganivet – Nicolas Thély

Ordre du jour	Commentaires/Conclusions	Suite à donner
	<i>La séance est ouverte par Daniel Benamouzig à 9 heures 35.</i>	
Approbations Procès-verbaux de la séance du conseil scientifique du 7 mars 2023 et de la séance commune CS-CF du 9 mai 2023	Daniel Benamouzig s'enquiert d'éventuelles remarques sur les procès-verbaux. En l'absence de prise de parole, il les soumet au vote. <i>Les procès-verbaux de la séance du conseil scientifique du 7 mars 2023 et de la séance commune CS-CF du 9 mai 2023 sont approuvés à l'unanimité.</i>	
Actualités de l'EHESP – Manuel Coat, directeur de cabinet	Daniel Benamouzig annonce qu'en l'absence d'Isabelle Richard, Manuel Coat va présenter ce point d'actualité. Manuel Coat précise qu'Isabelle Richard s'excuse de ne pas pouvoir être présente ce jour. Elle participe à une journée de séminaire dans le cadre du comité d'orientation stratégique international de l'Université de Rennes. Ainsi, les conflits d'agenda existent encore entre instances des établissements composantes et instances de l'EPE, mais à l'avenir, il sera fait en sorte de les éviter. Il annonce ensuite, au titre des actualités institutionnelles, que sur le chapitre des mobilités, deux départs importants sont à signaler. En premier lieu, Marion Ageneau, secrétaire générale, quitte l'EHESP le 31 août 2023 après quatre ans de présence dans l'Etablissement, et le recrutement pour son remplacement est en cours. Le comité de sélection s'est réuni à la veille de la présente séance et le(la) candidat(e) retenu(e) sera connu(e) dans les prochains jours. En second lieu, William Sabiron, le Directeur des affaires financières, quitte l'Etablissement également au 31 août 2023. L'appel à candidatures pour ce poste est toujours en cours et le comité de sélection se tiendra le 12 juillet. Manuel Coat évoque ensuite la préparation du contrat d'objectifs et de performance 2024-2027. Suite au séminaire commun entre conseil scientifique et conseil des formations qui a eu lieu le 9 mai, le document a pu être enrichie et amélioré. Le 5 juillet se tiendra un séminaire du conseil d'administration afin de procéder à la consultation des administrateurs. En parallèle, une mission d'accompagnement conjointe IGAS/IGESR a été décidée par les ministères afin d'accompagner l'élaboration de nouveau COP de l'EHESP. Le calendrier initial est un peu décalé puisque les inspecteurs devraient remettre leur rapport pour la fin octobre au plus tard. L'objectif est de faire valider le COP 2024-2027 par les instances en fin d'année, en vue d'une signature au premier trimestre 2024.	

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place de l'EPE, le Président de l'Université de Rennes a été élu en mai. Il s'agit de David Alis, qui était jusqu'alors Président de l'Université de Rennes 1. Les vice-présidents ont également été élus, dont Muriel Hissler en tant que 1^{ère} vice-présidente en charge de la recherche. La phase d'élaboration et de validation du règlement intérieur de l'EPE est en cours. En outre, Isabelle Richard a été élue présidente du Centre de Mobilité Internationale (CMI) de Rennes. Il s'agit d'une structure mutualisée, regroupant les membres de l'EPE, l'Université de Rennes 2 et les autres grandes écoles de Rennes, en charge de l'accueil des étudiants et chercheurs internationaux.

Manuel Coat en vient aux partenariats et indique que plusieurs accords-cadres sont en cours de négociation. Les discussions avancent bien avec le CNAM et une rencontre a eu lieu récemment avec l'ISPED de l'Université de Bordeaux. Dans le champ sanitaire et de la protection sociale, les discussions progressent avec l'Ecole nationale supérieure de la Sécurité sociale (EN3S) et avec la Société française de santé publique (SFSP). De même, un accord-cadre sera signé au plus tard à la rentrée avec le groupement de coopération sanitaire HUGO, réunissant les CHU du Grand Ouest. Enfin, la convention-cadre avec l'AFD (Agence Française de Développement) sera renouvelée à l'automne.

Par ailleurs, au titre des actualités internationales, Manuel Coat rappelle que l'EHESP est à l'initiative de la création du Réseau francophone des écoles de santé publique (REFESP), avec l'appui de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF). Le réseau est désormais opérationnel et a répondu à un appel à projets de l'AUF pour élaborer collectivement un module de formation en ligne sur la gestion et l'administration hospitalières. Un séminaire s'est tenu à Rabat au Maroc, afin de construire ce module et Isabelle Richard a fortement recommandé l'adhésion de l'EN3S au réseau, ce que son Directeur a accepté. Ainsi, dans le cadre du REFESP, un webinaire sur le thème de la couverture maladie universelle aura lieu fin octobre, animé par l'EN3S et l'EHESP entre autres. Par ailleurs, la sixième semaine internationale de l'EHESP se tiendra du 3 au 7 juillet. Elle accueillera les étudiants du Master of Public Health ainsi que les étudiants du programme Erasmus+ Europubhealth.

Enfin, eu égard à la vie de campus, Manuel Coat rappelle que le 31 mai, les cinq ans du « campus sans tabac » ont été célébrés. Cette opération est une véritable réussite et a essaimé dans d'autres campus et structures. En outre, des avancées ont eu lieu à propos du site parisien de l'EHESP, en vue de trouver un nouveau lieu dans la perspective de la fin du bail actuel à l'été 2024. Le CNAM a proposé deux lieux, l'un au centre de Paris et l'autre à La Plaine-Saint-Denis. En parallèle, lors de SantExpo, Isabelle Richard a rencontré le Directeur de PariSanté Campus, qui réunit plusieurs entités dans le domaine du numérique et de l'innovation en santé sur un site à la porte de Versailles. Après visite des locaux, il s'avère qu'ils pourraient répondre aux besoins de l'EHESP. Dès lors, au cours du conseil d'administration du 6 juillet, il sera demandé aux administrateurs de

<p>Actualités de la recherche à l'EHESP – Sylvie Ollitrault, directrice de la recherche</p>	<p>donner mandat à la Directrice pour négocier l'installation éventuelle du site parisien de l'EHESP dans ce lieu, sous forme de sous-location auprès de l'Inserm.</p> <p>Daniel Benamouzig s'enquiert de la date cible pour la finalisation du COP.</p> <p>Manuel Coat répond que, suite à la remise du rapport de l'IGAS/IGESR prévu pour fin octobre, le COP devrait pouvoir être présenté aux instances de l'EHESP en décembre.</p> <p>Olivier Gérolimon souhaite des précisions sur le périmètre de la mission d'accompagnement.</p> <p>Manuel Coat répond que la lettre de mission des ministres aux deux inspections est centrée sur l'activité de formation continue et sur les capacités d'accompagnement de l'école dans le déploiement des plateformes. Les aspects budgétaires sont également visés, afin de déterminer si l'Etablissement possède suffisamment de ressources humaines et financières pour déployer sa stratégie et répondre aux attentes des tutelles au regard de ses missions. En revanche, l'activité de recherche est peu concernée.</p> <p>Daniel Benamouzig note le développement de nombreux partenariats et suggère de faire le point sur les différents contenus et le développement de ces accords lors d'une prochaine séance.</p> <p>Sylvie Ollitrault se propose de présenter les actualités de la recherche. En premier lieu, la direction de la recherche et les instances de l'EHESP connaissent actuellement des transformations et des mobilités. Ainsi, Dominique Polton a annoncé sa démission du conseil scientifique, mais un contact a déjà été pris avec un remplacement potentiel, qui a répondu positivement à cette offre. Il s'agit de Josselin Thuilliez, Directeur de recherche au CNRS en économie de la santé. La question de la vice-présidence se pose également et un(e) candidat(e) pourrait se présenter lors de la prochaine séance du CS prévue le 13 octobre.</p> <p>Daniel Benamouzig confirme le départ de Dominique Polton, dont il salue le travail et l'engagement au sein de l'instance. Il annonce que Sylvie Alemanno a fait part de sa candidature à la vice-présidence du conseil scientifique, ce qui est intéressant dans le contexte de rapprochement avec le CNAM. Toutefois, il tient à souligner que les candidatures restent ouvertes et que d'autres membres peuvent se faire connaître.</p> <p>Sylvie Alemanno explique qu'elle est très attachée à l'EHESP, où elle a travaillé par le passé. Elle précise qu'elle entend s'inscrire dans la continuité et qu'elle candidate au poste de vice-présidente avec enthousiasme. En outre, le rapprochement avec le CNAM constitue une perspective intéressante, dans un contexte où les différents établissements ne peuvent plus fonctionner de façon isolée. Il est à noter que même si le site</p>	
--	--	--

	<p>parisien de l'EHESP ne s'implante pas au CNAM, son site de Paris centre reste disponible pour accueillir des réunions.</p> <p>Daniel Benamouzig précise que l'élection pour la nouvelle vice-présidence aura donc lieu lors du conseil scientifique d'octobre.</p> <p>Sylvie Ollitrault précise ensuite qu'elle vient d'être élue à l'UFR de Sciences humaines de l'Université Rennes 2. Elle siège aux côtés du Doyen de la faculté de médecine, Eric Bellissant. Par ailleurs, elle siège au sein des instances du GIS Institut des Amériques, porté par Rennes 2, qui lance un nouvel appel à propositions pour trouver des candidats aux chaires des Amériques. Sylvie Ollitrault précise ensuite qu'elle représente l'EHESP au sein du CA de la Fondation de la Croix-Rouge française. Des réflexions sont en cours pour coconstruire des programmes de recherche, notamment dans le domaine sciences et société. Par ailleurs, elle reste active sur la plateforme SHS et Santé (Campus Condorcet), ce qui est important pour tisser des liens locaux et nationaux.</p> <p>Sylvie Ollitrault rappelle ensuite que l'EHESP a accueilli le colloque national de démographie sur le handicap et l'autonomie. Dans ce domaine de recherche, il est à noter que Gildas Brégain, chercheur du CNRS au sein du laboratoire Arènes de l'EHESP, vient de recevoir une médaille de bronze du CNRS.</p> <p>Sylvie Ollitrault indique ensuite que RSMS se consolide et entre désormais dans les campagnes de recrutement Inserm. De bons candidats ont été repérés, mais le processus n'est pas terminé. Quant à l'IRSET, les négociations entre tutelles se poursuivent et avancent bien. Le projet de Centre interdisciplinaire de santé mondiale (CISM) a été testé et se poursuit grâce à la présence d'Isabelle Richard. La venue de représentants brésiliens de la Fiocruz au mois d'octobre s'organise. Sylvie Ollitrault précise que plusieurs programmes de recherches ont été labellisés. Enfin, elle annonce que le pôle doctoral se structure de façon beaucoup plus efficace, notamment à travers le rapprochement entre le Parcours doctoral national en santé travail (PDNST) et le Réseau doctoral en santé publique (RDSP). Clément Chauvin va rejoindre les équipes du pôle doctoral, en remplacement d'Emmanuel Denieul, que Sylvie Ollitrault tient à remercier. Par ailleurs, Séverine Olivier quitte son poste et sera remplacée par Chantal Vergnaud. Ainsi, le pôle doctoral a fonctionné en sous-effectif pendant plusieurs mois et a fait au mieux avec les moyens dont il disposait.</p> <p>Clément Chauvin se présente et indique qu'il travaille au sein de la direction des ressources humaines depuis 2015. Il devrait prendre son nouveau poste à la rentrée 2023.</p> <p>Chantal Vergnaud précise, pour sa part, qu'elle est salariée de l'EHESP depuis 1998 et qu'elle travaille actuellement en tant qu'assistante de formation pour la filière des attachés d'administration hospitalière. Elle</p>	
--	--	--

	<p>doit rejoindre la direction de la recherche à temps plein en septembre, mais elle travaille déjà avec Séverine Olivier en vue de sa prise de poste.</p> <p>Olivier Gérolimon souhaite savoir comment s'articulent l'EHESP et l'EPE de Rennes sur le processus de publication des postes et de recrutement des enseignants-chercheurs.</p> <p>Sylvie Ollitrault répond que pour le moment, l'EHESP est autonome à cet égard. Toutefois, il pourrait être opportun de réfléchir en commun à une politique de site en matière de recrutements, sur les thématiques transversales notamment.</p>	
<p>Renouvellement annuel de la composition du bureau du Conseil scientifique</p>	<p>Daniel Benamouzig rappelle que le bureau se réunit en amont de chaque Conseil scientifique et qu'il est renouvelé annuellement.</p> <p>Christophe Le Rat indique que les membres du bureau ont été consultés afin de proposer et soumettre au vote la composition suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le président du CS : Daniel Benamouzig - Le vice-président du CS : Dominique Polton - Un représentant des enseignants-chercheurs ayant rang de professeur ou personnels assimilés : Patricia Loncle - Un représentant des autres enseignants-chercheurs : Olivier Gérolimon - Un représentant des ingénieurs et personnels techniques : Fanny Jaffré - Un représentant des étudiants préparant un doctorat : Ashna Lallmahomed <p><i>Le renouvellement annuel de la composition du bureau du Conseil scientifique est approuvé à l'unanimité.</i></p>	
<p>Doctorat :</p> <p>1) Validation des contrats doctoraux attribués aux UMR : Arènes -Jean-Pierre Le Bourhis, et Irset – Nathalie Bonvallot</p>	<p>➤ Hésitation vaccinale et effets indésirables des vaccins : une pharmacologie sociale informée par les sciences sociales : Jocelyn Raude (1 Arènes)</p> <p>Jean-Pierre Le Bourhis indique que le premier projet est porté par Jocelyn Raude, membre de l'équipe 4 RSMS au sein d'Arènes. Ce projet est très intéressant dans une perspective interdisciplinaire en ce qu'il rapproche les sciences humaines et la pharmacologie. Il s'intéresse au vécu des effets indésirables attribués aux vaccins et se demande notamment si le rapport au vaccin peut être lié à des facteurs psychosociaux. La méthodologie repose sur des méthodes mixtes, que le laboratoire cherche à développer. La candidate sélectionnée est une ingénieure d'étude au parcours d'excellence.</p>	

- **Analyse des filtres de centrale de traitement d'air pour caractériser le microbiote des bâtiments : application à la détection de risques biologiques spécifiques** : Pierre Le Cann (½ Irset, ½ IMT Atlantique)

Nathalie Bonvalot indique que la bourse 2023 de l'Irset a été attribuée à deux personnes, grâce à des demi-financements. La première demi-bourse a été attribuée à Pierre Le Cann, enseignant-chercheur en microbiologie au département des sciences en santé environnementale (équipe 9 de l'Irset), en collaboration avec l'Institut IMT Atlantique. Le projet porte sur la caractérisation du microbiote des bâtiments, notamment hospitaliers, mais également de logements collectifs et de bureaux. Une méthode d'analyse innovante a été développée afin de mettre en place des échantillonneurs de longue durée. L'étudiante chargée de cette recherche a déjà été recrutée.

- **Pesticide au Bénin : usages et conséquences sur l'exposition des enfants à six et treize ans au Bénin** : Florence Bodeau-Livinec (½ Irset, ½ Projet COGITO)

Nathalie Bonvalot précise que Florence Bodeau-Livinec appartient au département METIS de l'EHESP et travaille dans l'équipe de l'Irset. L'autre demi-financement est acquis et sera apporté par l'ambassade de France au Bénin puisqu'il s'agit d'une thèse en cotutelle avec l'Institut de santé publique du Bénin. Elle a pour sujet l'usage des pesticides et leurs conséquences sur l'exposition des enfants. Les pesticides considérés sont des insecticides utilisés dans la lutte antivectorielle contre le paludisme et les produits phytosanitaires utilisés dans l'agriculture. Cette approche innovante combine une enquête qualitative et une enquête quantitative. L'étudiant chargé de cette recherche est issu du Master 2 santé publique du parcours santé publique et risques liés à l'environnement général (Université Paris Cité et EHESP).

- **Caractérisation de l'exposome chimique périnatal par méthodes d'échantillonnages innovantes et spectrométrie de masse à haute-résolution** : Arthur David (½ Irset, ½ contrat PARC)

Nathalie Bonvalot explique que ce projet présenté en 2022 avait été reporté, car une des parties prenantes n'avait pas trouvé d'étudiant. Arthur David est enseignant-chercheur au département des sciences en santé environnementale du Lérès et appartient à l'équipe 9 de l'Irset. Il va travailler sur la caractérisation de l'exposome chimique périnatal à l'aide de méthodes d'échantillonnages innovantes afin d'étudier l'exposition des personnes à de nombreux composés chimiques en mélange. Le demi-financement du contrat PARC est acquis et l'étudiant a été trouvé. Il s'agit d'un étudiant qui vient du Master 2 de chimie analytique de l'UBO de Brest.

	<p>Basile Chaix souligne que le Conseil scientifique arrive en toute fin de processus, ce qui est peu banal dans le cadre de l'évaluation scientifique. Ainsi, il souhaite savoir si une sélection et une évaluation scientifiques sont opérées en amont, au sein d'Arènes et d'Irset.</p> <p>Emmanuelle Leray répond que la direction de la recherche a décidé d'attribuer un contrat doctoral à chacune des UMR chaque année. Elles sont ensuite libres de choisir le porteur et le doctorant de chaque projet. Arènes a choisi d'alterner entre l'axe 1 et l'axe 4 et dès lors, après Patricia Loncle en 2022, le contrat fléché est allé à RSMS en 2023. Le choix a ensuite été opéré en interne et s'est porté sur Jocelyn Raude et sa candidate. L'année prochaine, le choix pourrait se porter sur des demi-contrats, comme le fait l'Irset. Enfin, Emmanuelle Leray précise que les candidats sont auditionnés par la commission recherche afin de s'assurer qu'ils présentent toutes les qualités pour s'inscrire en thèse.</p> <p>Nathalie Bonvalot indique qu'au sein de l'Irset, les critères et le fonctionnement sont analogues. Les demi-financements sont privilégiés, même si cette démarche peut être plus compliquée. Le principe de l'alternance est également respecté, en anticipant au mieux les décisions. Le critère d'accompagnement à l'HDR est également pris en compte.</p> <p>Jean-Pierre Le Bourhis précise qu'une politique doctorale a été mise en place dans l'UMR afin de réfléchir aux types de projets à présenter en fonction des différents guichets, en plus des critères de scientificité. Ces derniers sont toutefois présents et bien pondérés.</p> <p>Daniel Benamouzig note que ces processus, qui sont parfois complexes, voire conflictuels, semblent stabilisés et homogènes au sein des différentes entités concernées. Ainsi, le rôle du Conseil scientifique consiste plutôt, pour le moment, à exercer un « contrôle qualité » en fin de processus.</p> <p>Basile Chaix souligne que dans ces conditions, il est particulièrement important de présenter le processus.</p> <p>Daniel Benamouzig souligne que le cas échéant, le Conseil scientifique peut formuler des questionnements sur des candidatures qui interrogeraient. En tout état de cause, il propose d'émettre un avis favorable aux projets présentés ce jour.</p> <p><i>Les contrats doctoraux attribués aux UMR sont approuvés à l'unanimité.</i></p> <p>➤ Mettre en acte son pouvoir d'agir à travers l'art : résilience et résistance des personnes exilées + ½ contrat EUR CAPS : Patricia Loncle</p>	
--	---	--

<p>2) Bourses ARED + ½ contrats</p>	<p>Jean-Pierre Le Bourhis explique que ce contrat doctoral a été obtenu grâce à un financement régional, complété par un financement de l'EUR « creative approach of public space », qui vise à encourager la recherche sur les espaces publique et la façon de les investir, notamment par l'art. Le projet est porté par Patricia Loncle et s'intéresse à la capacité des personnes migrantes à s'intégrer dans l'espace public par le biais de l'art. Le candidat sélectionné est Guillaume Negri, titulaire du Master 2 RESPECT coporté par l'EHESP et Sciences Po Rennes.</p> <p>➤ Pesticides dans l'air : méthodologie pour l'étude des déterminants et risques sanitaires + ½ contrat ADEME : Nathalie Bonvallot</p> <p>Nathalie Bonvallot indique que ce projet marque une nouvelle collaboration avec Air Breizh, l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air en Bretagne. Il ambitionne de travailler sur les expositions des populations aux produits phytosanitaires par le biais de l'air. Il s'agit d'étudier les déterminants des concentrations de différents produits dans l'air et d'examiner les conséquences en termes de santé publique. L'étudiant retenu vient du Master santé publique du parcours METEORE porté par l'EHESP et l'Université de Rennes. La réponse de l'ADEME quant au demi-financement du projet est attendue pour ce jour</p>	
<p>Mise en place du contrat post-doctoral à l'EHESP : Marion Ganivet (DRH)</p>	<p>Marion Ganivet précise que le contrat post-doctoral correspond à un cadrage récent actuellement décliné au sein des établissements d'enseignement supérieur. L'avis du Conseil scientifique n'est pas requis sur ce dossier, mais ses retours seront considérés avec grand intérêt.</p> <p><i>Un document est partagé en séance.</i></p> <p>Marion Ganivet souligne que jusqu'à présent, le statut de post-doctorant n'était pas défini du point de vue réglementaire en France. A l'EHESP, les candidats sont donc recrutés sur un statut d'IGR, peu identifiable à l'international. Un cadrage réglementaire récent est donc venu définir le post doctorat afin de mieux accompagner les docteurs, dans une période de transition professionnelle, vers des postes pérennes. Le déploiement de ce statut est lié au sujet de l'HRS4R. S'agissant de la déclinaison locale, un groupe de travail constitué de représentants de l'administration, de porteurs de projets et des organisations syndicales a réfléchi et abouti à la rédaction d'une charte d'accueil. Le document précise les conditions de recrutement, les dispositions du contrat, les éléments de rémunération, le temps de travail, l'accompagnement, etc.</p> <p>Marion Ganivet indique que plusieurs dispositions ont été imaginées pour encadrer ce statut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recrutement : 	

	<ul style="list-style-type: none"> ○ publication (dont Euraxess) pendant un mois au minimum. - contrat : <ul style="list-style-type: none"> ○ durée minimale d'un an et maximale de trois ans. Le contrat est renouvelable une fois dans la limite de 4 ans au total ; ○ doit être conclu dans les trois ans suivant la soutenance de thèse. - rémunération : <ul style="list-style-type: none"> ○ rémunération fixée en référence à l'échelon 2 d'IGR (INM 486) ; ○ 3 niveaux de prime (prime socle par défaut, sauf demande argumentée du porteur du projet). <p>Marion Ganivet précise qu'en matière de rémunération, le groupe de travail a formulé une proposition plus élevée que le décret afin d'accroître l'attractivité des postes. S'agissant du temps de travail, il est aligné sur celui des doctorants et comporte la possibilité d'effectuer des activités complémentaires d'enseignement en sus des obligations de service, afin de répondre à la demande des jeunes chercheurs. Deux options sont introduites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si les heures sont faites à l'extérieur : contrat de vacation avec l'établissement d'accueil ; - si les heures sont faites à l'EHESP : rémunérées comme des heures complémentaires d'enseignant-chercheur, dans la limite de 64 heures par an, après service fait, sur le budget de l'Ecole. <p>Marion Ganivet souligne que le groupe de travail a identifié un point d'achoppement lié au délai de trois ans post-thèse pour conclure le contrat post-doctoral, sans suspension du délai en cas de congé de maternité notamment. Ce constat a été posé en décembre 2022 et le groupe de travail a considéré qu'il ne pouvait pas avancer sans que ce frein soit levé. Le sujet a été porté auprès du ministère, mais aucune réponse n'est parvenue à ce jour. Il est à noter que sur les 23 contrats d'IGR conclus par l'EHESP au cours des trois dernières années, six personnes ont soutenu leur thèse dans des délais supérieurs à trois ans, mais aucune en raison d'un congé maternité ou congé parental. Au regard de ce constat, la Direction a décidé de soumettre le cadrage du groupe de travail aux instances, en ayant à l'esprit l'éventualité marginale d'un dépassement du délai pour congé maternité ou paternité. La Direction porterait une attention particulière à ces situations.</p> <p>Nicolas Sirven s'interroge sur la continuité des contrats, par exemple pour des post-doctorants recrutés par l'EHESP en tant qu'IGR. Il souhaite savoir si leur grille de rémunération serait ajustée.</p> <p>Marion Ganivet rappelle que l'objectif du statut de post-doctorant n'est pas de maintenir la personne recrutée au sein de l'EHESP à l'issue de son post-doctorat. Le cadrage vise plutôt à permettre aux personnes d'effectuer leur post-doctorat dans un établissement différent de celui où elles ont préparé leur thèse et de poursuivre</p>	
--	---	--

	<p>leur carrière ailleurs que dans l'établissement de leur post-doctorat. Le recrutement au sein du même établissement n'est pas formellement interdit, mais il n'est pas préconisé.</p> <p>Nicolas Sirven en conclut qu'une rupture salariale est possible.</p> <p>Marion Ganivet en convient.</p> <p>Basile Chaix se dit surpris de ce cadrage de post-doctorat. A son avis, le fait de limiter le post-doctorat à une période de trois ans après la thèse fait sens s'il est possible d'assurer le relai avec un statut de chercheur contractuel sans rebasculer vers un contrat d'IGR. En outre, le dispositif de post-doctorat tel que prévu à l'EHESP comporte une rémunération cadrée, mais sans reprise d'ancienneté comme le font les grands instituts tels que l'Inserm. En tout état de cause, la durée du contrat lui semble trop restrictive.</p> <p>Marion Ganivet explique que le statut de post-doctorant répond désormais à un cadre réglementaire qui doit être respecté. Quant à la question de prévoir un statut de chercheur distinct de celui d'IGR, elle peut effectivement être posée. Enfin, le sujet de la reprise d'ancienneté a été examiné et il a été décidé de l'obtenir par défaut en positionnant le statut sur un INM correspondant à l'échelon 2 d'IGR.</p> <p>Ashna Lallmahomed tient à souligner qu'aucun doctorant ou IGR n'a été consulté sur la création de ce statut. Elle souhaite donc savoir pour quelle raison l'avis des premiers concernés n'a pas été sollicité. Par ailleurs, le document précise qu'aucune personne n'a été concernée récemment par un congé maternité ou paternité durant son post-doctorat. Or ceci se doit peut-être justement au fait que les jeunes chercheurs ou doctorants ne s'autoriseraient pas à se retrouver dans cette situation du fait de leur précarité. Ainsi, cette proposition de statut semble allonger encore la période de précarité des jeunes chercheurs.</p> <p>Marion Ganivet répond que le groupe de travail a pris le parti de réunir des représentants des porteurs de projet, qui ont l'habitude de travailler avec des jeunes chercheurs et connaissent leurs problématiques. La direction de la recherche a également porté leur voix.</p> <p>Emmanuelle Leray a participé au groupe de travail et souligne que les discussions ont été denses. Les membres dudit groupe ont été surpris que le sujet soit soumis aux instances alors que fin 2022, ils avaient décidé de suspendre la réflexion pour les raisons exposées plus tôt, notamment sur le risque d'inéquité lié à la non prise en compte d'un congé maternité ou d'un arrêt maladie durant la période des trois ans. En tout état de cause, la décision n'est pas prise et ce statut ne doit pas être déployé à n'importe quel prix. La notion d'« attention particulière » avancée par la Direction pour prendre en compte les situations spécifiques est très floue et</p>	
--	--	--

	<p>pourrait varier au fil du temps. Elle n'est donc pas satisfaisante. Au final, il manque à l'EHESP un statut de chercheur contractuel, comme à l'Inserm, distinct de celui d'IGR.</p> <p>Sylvie Alemanno attire l'attention sur le contenu du contrat de post-doctorant, qui est déterminant pour l'avenir. De même, la provenance du doctorant et son avenir posent question. Ce statut est conçu comme une passerelle vers un avenir professionnel, ce qui pose la question de la suite. Elle souhaite savoir si la DRH reçoit beaucoup de demandes de post-doctorat.</p> <p>Marion Ganivet répond que les demandes, actuellement sur un statut de post-doctorant IGR, sont de l'ordre d'une dizaine par an. Elle précise que certains candidats viennent de l'EHESP, mais pas tous.</p> <p>Daniel Benamouzig rappelle que le post-doctorant souhaite souvent valoriser son doctorat, et qu'il convient peut-être de valoriser ce temps non directement lié à la mission dans le cadre du contrat. De même, il doit consacrer du temps à préparer son futur recrutement. Ces éléments doivent être identifiés et mentionnés dans le contrat. Par ailleurs, la question de la continuité technologique se pose, à travers la conservation de possibilités d'accès aux ressources numériques, adresses mail, etc. En tout état de cause, il juge les inquiétudes légitimes et pense notamment que la notion d'« attention particulière » invoquée par la Direction mériterait d'être précisée.</p> <p>Sylvie Ollitrault, en tant que directrice de la recherche et membre du groupe de travail, juge la mise en visibilité de ce statut particulier très importante. Le fait de se doter d'un statut de post-doctorat bien défini doit permettre à l'EHESP de s'aligner sur les autres UMR et de développer sa visibilité à l'international. Toutefois, elle s'interroge aussi sur les points d'achoppement tels que les congés maternité ou parentaux. Elle estime également insuffisant d'affirmer que la Direction sera particulièrement attentive à ces situations. En outre, elle souligne que beaucoup de jeunes chercheuses repoussent leur entrée dans la maternité du fait de leur précarité. A son sens, le post-doctorat est la première étape de réflexion d'un long travail autour de la précarité dans la recherche, même si l'EHESP n'est pas un organisme de recherche comme l'Inserm et qu'elle ne peut y être comparée avec profit.</p>	
<p>Présentation du plan d'action « Stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs » HRS4R (démarche de</p>	<p>Marion Ganivet rappelle que l'HRS4R est un label européen qui a été obtenu par l'EHESP pour trois ans. L'échéance est arrivée à son terme le 22 juin 2023 et il est proposé de le renouveler pour les trois prochaines années. Ce processus s'est déroulé en trois temps : bilan, consultation de la communauté (questionnaire à destination des chercheurs) et élaboration d'un plan d'action par le Copil et le Codir.</p>	

renouvellement du label européen) : Marion Ganivet (DRH) et Sarah Kitar (DR)

Sarah Kitar se propose de revenir sur les résultats de l'enquête et précise qu'ils sont globalement en accord avec l'analyse du Copil. Il en ressort un besoin de soutien administratif, d'écoute et d'animation de la communauté scientifique. Au-delà de la création d'un comité d'éthique, un accompagnement concret sur ces questions est souhaité, en prenant en compte les particularités de la santé publique et des SHS. En outre, la demande de mise en place d'une politique de soutien à la valorisation des travaux et à la gestion des données ressort fortement. Les propositions d'actions qui en découlent sont les suivantes :

N°	Action	Echéance	Services concernés	Indicateurs	Statut à 2023
1	Systématisation de la déclaration de liens d'intérêt pour tous les enseignants-chercheurs/experts et réunir le comité d'analyse dédié au moins une fois par an	1 ^{ère} réunion du comité d'analyse d'ici fin 2023 puis annuelle	DE-DR	Taux de déclarants	En cours
2	Structuration d'un espace de traitement et d'accompagnement des questions éthiques y compris SHS, en lien avec nos partenaires	2 nd semestre 2025	Direction-DR	Structuration effective Nombre de chercheur accompagnés	Nouvelle action
3	Développement d'une démarche d'accompagnement à la science ouverte / open <u>access</u>	2 nd semestre 2024	Documentation-DR	Diffusion d'un guide Nombre de publications texte intégral en open access	Nouvelle action
4	Elaboration d'une stratégie de communication sur les activités de recherche de l'école	1 ^{er} semestre 2024	DIRCOM-DR	Stratégie écrite	Nouvelle action
5	Echanges réguliers entre la DR et l'ensemble de la communauté scientifique EHESP	A minima annuelle	DR	Nombre de séminaires de la DR	Nouvelle action
6	Interconnexion entre le plan HRS4R et les autres labels de l'école, notamment DDRS pour la sensibilisation sur l'impact carbone des travaux de recherche de l'école	Rencontre annuelle des pilotes des labels et la responsable qualité ApPi	ApPI-DR-DEESSE	Cohérence des démarches qualité	Nouvelle action

Sarah Kitar explique que l'idée est de poursuivre des actions entamées dans le précédent plan, mais en franchissant des étapes supplémentaires (actions 1 et 3). D'autres actions correspondent à des points saillants de l'enquête, tel que l'accompagnement des questions éthiques dans le cadre de l'EPE (action 2), l'animation de la communauté scientifique (action 5) ou la question de l'interconnexion entre le plan HRS4R et divers labels (action 6).

Marion Ganivet en vient au recrutement des chercheurs et souligne que l'enquête a révélé que la problématique du plafond d'emplois MESR, très limité, reste prégnante. Le besoin d'attirer davantage de chercheurs de haut niveau en capacité d'encadrer les équipes et d'ouvrir davantage vers l'international est également soulevé. Enfin, les chercheurs ont pointé la nécessité de poursuivre les efforts de transparence et de concertation sur la politique de recrutement des enseignants-chercheurs et experts de l'Ecole. Les actions découlant de ces constats sont résumées dans un tableau :

N°	Action	Echéance	Services concernés	Indicateurs	Statut à 2023
7	Développement des attendus recherche dans les fiches de poste et critères de sélection	2 nd semestre 2024	DRH-DR	Formalisation dans les trames de fiches de poste et grilles de sélection	En cours
8	Augmentation des publications des offres sur les plateformes internationales (conformément à la procédure <u>Euraxess</u>)	2 nd semestre 2024	DRH-DR	Nombre de publications sur Euraxess	Nouvelle action
9	Communication sur la stratégie et le processus de recrutement de l'école	Annuelle (Séminaire/réunion CODIR, puis concertation avec les UMR en comité FER, points en réunion de département)	Direction-DRH-Responsables de département	Nombre de points en réunion de départements	Nouvelle action
10	Mise en place du statut de « post-doctorants »	2 nd semestre 2023	DRH-DR	Validation d'une charte par les instances ; Nombre de contrats post-doctoraux	En cours
11	Mise en place d'un statut « <u>visiting professor</u> »	1 ^{er} semestre 2024	DRI-DR-DRH	Formalisation d'un programme de visiting professor	Nouvelle action

Marion Ganivet présente ensuite le bloc 3, sur les conditions de travail des chercheurs. Les répondants soulignent de façon quasi unanime le chantier prioritaire de la réduction de la précarité des personnels financés sur ressources propres. Ces derniers sont de plus en plus nombreux et indispensables au sein de l'Ecole, mais leur précarité pèse sur un climat globalement favorable par ailleurs. Les chercheurs regrettent également le manque de temps à consacrer à la recherche, et le faible soutien sur la valorisation de leurs travaux. Les actions proposées sont les suivantes :

N°	Action	Echéance	Services concernés	Indicateurs	Statut à 2023
12	Mise en place d'un dispositif « sabbatique recherche »	1 ^{er} semestre 2025	DRH-DR-DE	Nombre de bénéficiaires	En cours
13	Réflexion sur les modalités de financement et de fonctionnement d'un socle d'ETP d'appui à la recherche (IG) dont les compétences permettent la participation à des projets successifs	2 nd semestre 2025	DRH-DR	Proposition de financement et de procédure	Nouvelle action
14	Désignation d'un référent chargé de l'animation d'un groupe de pairs jeunes chercheurs	2 nd semestre 2024	DRH-DR	Communication sur le rôle du référent ; Nombre de séminaires jeunes chercheurs	Nouvelle action
15	Mise en place d'une charte LGBTQIA+	2 nd semestre 2023	DE-DRH-DSVE	Publication de la charte et du plan d'action	Nouvelle action
16	Intégration des enjeux spécifiques recherche dans le plan égalité professionnelle entre les femmes et <u>le hommes</u> et le plan diversité de l'école	2 nd semestre 2024	DE-DRH-DR	Nombre d'actions	Nouvelle action

Sarah Kitar en vient au quatrième bloc, relatif à la formation des chercheurs. A travers l'enquête, la facilité d'accès aux formations et colloques est reconnue, mais les chercheurs souhaitent désormais avoir accès à un catalogue construit davantage autour des problématiques spécifiques à la recherche, notamment sur la question de l'encadrement à la recherche. Ce point ressort également dans les demandes des jeunes chercheurs. Selon, eux, la mutualisation avec les partenaires de l'EHESP est la voie à privilégier pour répondre à cette demande. En termes d'action, les propositions sont les suivantes :

N°	Action	Echéance	Services concernés	Indicateurs	Statut à 2023
17	Systématisation des formations à l'encadrement recherche, en lien avec nos partenaires	2 nd semestre 2024	DRH-DR	Nombre de chercheurs formés	En cours
18	Développement d'un catalogue de formations adaptées aux besoins recherche (anglais, médiation scientifique, propriété intellectuelle, éthique, recherche participative, recherche durable...) en mutualisant avec nos partenaires	2 nd semestre 2025	DRH en lien avec DR	Insertion au catalogue de formation	En cours
19	Expérimentation d'une communauté des directeurs de thèse	2 nd semestre 2024	DR	Identification d'un format d'échanges	En cours
20	Réflexion sur l'accès aux bases documentaires communes à l'EPE	2 nd semestre 2026	Documentation-DR	Définition du périmètre et des coûts des accès partagés	Nouvelle action
21	Développement des <u>co-tutelles</u> de thèse avec nos partenaires internationaux	2 nd semestre 2025	DRI-DR	Mentions dans nos accords de partenariats ; Nombre de cotutelles	Nouvelle action
22	Réflexion sur une politique d'accompagnement des étudiants notamment internationaux des masters de l'école vers le doctorat	2 nd semestre 2024	DRI-DR-DRH	Description de la politique ; Nombre d'albumnis EHESP inscrits en doctorat	Nouvelle action

Sarah Kitar précise que les prochaines étapes consistent en la mise en ligne du plan d'action sur le site de l'EHESP et au dépôt du dossier sur Euraxess. La réponse sur l'éligibilité du dossier interviendra d'ici un mois puis les évaluateurs effectueront une visite sur site à l'automne. Sous réserve d'une validation, le plan d'action sera déployé d'ici la fin 2023. Le Conseil scientifique sera informé des prochaines étapes, mais son avis n'est pas requis ce jour puisque le dossier a déjà été déposé.

Daniel Benamouzig s'enquiert de la portée de l'obtention du label pour l'Etablissement.

Marion Ganivet répond que ce label de qualité européen est de nature à montrer aux aspirants candidats à l'EHESP la qualité de l'accueil des chercheurs au sein de l'Etablissement et sa volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue à cet égard.

	<p>Sylvie Ollitrault ajoute que ce label est devenu un critère d'éligibilité dans le cadre du dépôt de projets européens.</p> <p>Olivier Gérolimon estime que ce label constitue un signal positif et souligne la qualité de la présentation de ce dossier. Il suggère de demander une traduction budgétaire et comptable aux tutelles afin de valoriser ce travail.</p> <p>Daniel Benamouzig doute de la possibilité d'obtenir une telle valorisation.</p> <p>Sylvie Ollitrault en doute également. Elle précise que l'EHESP était en avance sur la question de la labellisation jusqu'à présent, mais que désormais, dans le cadre de l'EPE, cette démarche devient la norme et est donc peu différenciante.</p> <p>Emmanuelle Leray appartient au groupe de travail HRS4R et souligne que ce label s'est avéré très utile pour répondre à des appels à projets européens, mais également nationaux. En outre, elle souligne l'importance de ne pas redéployer des actions qui existent par ailleurs, d'où le caractère indispensable du lien avec les partenaires. Il est donc essentiel que les enseignants-chercheurs soient bien informés de tout ce qui existe déjà, en matière d'éthique, d'accompagnement, etc.</p>	
<p>Science et société : Compléments de financement alloués à deux projets lauréats de l'AAP « émergence » du projet TISSAGE</p>	<p>Christophe Le Rat précise qu'il est question d'apporter des compléments de financement à deux projets retenus dans le cadre de TISSAGE fin 2022. L'EHESP est fortement engagée dans le projet TISSAGE et pense qu'il est préférable d'apporter des compléments de financement à des projets lauréats que de lancer son propre appel à projets.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les inégalités environnementales d'accès à l'eau sur les îles du Ponant dans un contexte de changement climatique (1500 €) <p>Christophe Le Rat explique que ce projet s'intéresse aux inégalités d'accès à l'eau dans les îles du Ponant et ambitionne de faire travailler conjointement des chercheurs, des associations, et des décideurs ou élus sur la problématique de la raréfaction des ressources. L'EHESP estime qu'il est important de soutenir un projet sur des enjeux aussi essentiels.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Emergence d'une recherche-action participative (RAP) bretonne de soutien à la participation des jeunes (1500 €) 	

	<p>Christophe Le Rat indique que ce projet autour de l'émergence d'une recherche-action participative a pour objectif de soutenir la participation des jeunes. Il s'agit de reconnaître la place des jeunes dans la coconstruction des politiques de jeunesse en embarquant des chercheurs, des associations et des intercommunalités.</p> <p>Sylvie Ollitrault indique qu'elle soutient ces initiatives qui participent de la dynamique du pôle sciences et société de l'EHESP, à travers des démarches participatives sur des sujets très prégnants actuellement.</p> <p>Daniel Benamouzig souligne que de nouveau, le Conseil scientifique intervient en bout de processus, à propos d'une aide marginale sur des dispositifs déjà en place. Ainsi, il est vertueux de s'enquérir de la position de l'instance sur ce type de dossier, mais la réflexion sur le moment opportun pour le faire n'est sans doute pas achevée.</p> <p>Sylvie Alemanno partage ce constat et regrette, pour sa part, que les membres du Conseil scientifique n'aient pas eu le dossier plus en amont. En tout état de cause, elle juge très important que les grandes écoles, d'envergure nationale et internationale, possèdent un ancrage territorial de ce type. Ainsi, elle approuve la philosophie de ces projets.</p> <p>Sylvie Ollitrault admet qu'il convient de repenser les modalités et le calendrier de consultation de l'instance sur de tels projets. Toutefois, les avis du Conseil scientifique restent précieux pour la direction de la recherche et ce dernier peut signaler s'il estime que les projets qui lui sont soumis ne sont pas compatibles avec les orientations et l'identité de l'EHESP.</p> <p>Basile Chaix estime que si le Conseil scientifique sert de simple chambre d'enregistrement pour certains projets, il est important de déporter la discussion sur le processus plutôt que sur les contenus desdits projets. En l'occurrence, il serait inutile de retoquer un projet à ce stade d'avancement.</p> <p>Christophe Le Rat souligne que l'enjeu était d'octroyer des compléments de financement à des projets déjà en cours. Il ajoute que dans le cadre de l'EPE, où l'EHESP est en établissement composante, ces situations vont se multiplier. Le Conseil scientifique de l'EHESP sera appelé à remettre des avis sur des sujets partagés qui ont été sélectionnés en amont dans le cadre plus global de l'EPE. Dès lors, il convient d'ouvrir une discussion sur le positionnement de l'instance dans ce nouveau contexte.</p> <p>Daniel Benamouzig en convient et propose de passer au vote.</p>	
--	---	--

	<p><i>Les compléments de financement à deux projets lauréats de l'AAP « émergence » du projet TISSAGE sont approuvés à l'unanimité.</i></p>	
<p>Présentation de la Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne (MSHB – USR CNRS 3549) Nicolas Thély, directeur de la MSHB Discutant Jean Pierre Le Bourhis, directeur de l'UMR Arènes</p>	<p>Nicolas Thély se présente et indique qu'il est professeur des universités en esthétique et humanités numériques au sein de l'Université Rennes 2. Depuis 2017, il est le Directeur de la Maison des sciences de l'homme en Bretagne (MSHB) et depuis 2019, membre du Directoire du Réseau national des MSH.</p> <p><i>Un document est partagé en séance.</i></p> <p>Nicolas Thély indique qu'une charte des MSH a été rédigée en 2019, sous l'égide du CNRS et de France Universités, afin de mieux définir les 22 structures de ce type en France, à travers 11 points :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une structure opérationnelle de recherche relevant des SHS et de leurs interfaces. 2. L'identité scientifique doit faire échos aux priorités des sites. 3. Ouverture de nouveaux fronts par la pluri et interdisciplinarité. 4. Relais des infrastructures nationales (IR* et IR). 5. Ouvrir à l'international. 6. Soutenir les formations de recherche. 7. Contribuer à la stratégie de valorisation. 8. Soutenir l'édition scientifique publique ouverte. 9. Rôle du Conseil scientifique : accompagner et enrichir la vie scientifique de la MSH. 10. Les 22 MSH constituent un réseau : le RnMSH (GIS). 11. Le RnMSH et les 22 MSH constituent une Infrastructure de recherche (IR) d'interface territoriale. <p>Les trois briques fonctionnelles d'une MSH sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - incubation de projets/interconnaissance/acclimatation disciplinaire ; - instruments de recherche/plateformes technologiques/accompagnement ; - pilotage RH et administratif/gestion financière/communication. <p>La MSH Bretagne a été créée en 2006 à l'initiative de la Région Bretagne. Elle possède trois sites (Rennes, Lorient-Vannes et Brest) et 20 agents, dont 6 CNRS. Elle comprend 38 unités fédérées et son identité scientifique repose sur trois axes : anthropisation et anthropocène, identités et transitions européennes, démocratie, expérimentations et transformations. Ses missions actuelles sont de trois ordres : contribuer à la transformation des sites, ajuster l'offre de service et valoriser l'interdisciplinarité.</p>	

	<p>Nicolas Thély indique que la MSH a participé au développement de deux plateformes : Humanités numériques (HumaNum) et Plateforme Universitaire de Données (PUD). Un principe d'offre gradué a été mis en place à l'aide de différents niveaux d'accès :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau 1 : conseil et accompagnement méthodologique dans la gestion des données de recherche/accès aux enquêtes de la statistique publique ; - Niveau 2 : accès à la grille des services de l'IR*HumaNum et accompagnement dans l'usage de ces services/conseil et accompagnements méthodologiques (données quantitatives) avec les services de l'IR* PROGEDO ; - Niveau 3 : organisation de formations à la demande, en partenariat avec l'URFIST Bretagne-Pays de la Loire ; - Niveau 4 : soutien technique : aide au développement et suivi des projets, expérimentation, numérisation et exploration de corpus/traitements statistiques, prise en main de logiciels - Collaboration avec ingénieurs UMR. <p>Le double objectif est d'augmenter la capacité de recherche des unités et de consolider leurs initiatives.</p> <p>Nicolas Thély souligne ensuite que la MSH a conclu un partenariat avec un média en ligne, AOC (Analyse Opinion Critique), et bénéficie de certains avantages à ce titre. Elle diffuse des informations sur ses actions et travaux par ce biais. Enfin, elle s'inscrit dans un futur projet de Festival des idées en partenariat avec AOC, Les Champs Libres et Bretagne Culture Diversités.</p> <p>Jean-Pierre Le Bourhis souligne l'importance de la MSHB dans le paysage des sciences sociales et constate qu'elle concentre de plus en plus de moyens. Elle est en outre devenue l'interlocuteur principal pour la Région Bretagne. Pour toutes ces raisons, cette institution joue un rôle central. Pour le moment, elle fait l'objet d'usages ponctuels au sein de l'UMR, notamment pour la gestion des données de sciences sociales. Il semblerait toutefois opportun de développer des relations plus structurelles dans les années à venir entre MSHB et UMR.</p> <p>Nicolas Thély souligne que l'IRSHS a fortement soutenu les MSH au cours des années passées afin de rassembler les forces qui sont désormais au service des UMR.</p> <p>Olivier Gérolimon demande de quelle action Nicolas Thély est le plus fier en 2023. Par ailleurs, en écho au projet de colloque sur la « recherche engagée » en 2024, il demande si, selon Nicolas Thély, il existe des recherches qui ne soient pas engagées en France actuellement.</p>	
--	--	--

	<p>Nicolas Thély estime que le plus beau succès de 2023 est celui du service édition et de tout ce qu'il construit à l'échelle régionale et interrégionale. Les deux plateformes sont également des enjeux importants. En second lieu, le séminaire sur la recherche engagée porte plus particulièrement sur l'engagement des chercheurs, qui se pose notamment au sein du CNRS. Ce séminaire donnera lieu à une publication éditée par les Presses Universitaires de Rennes.</p> <p>Daniel Benamouzig souhaite savoir si la MSHB s'organise de façon thématique afin d'orienter certaines de ses activités sur des sujets précis. Par ailleurs, il souhaite savoir quelles sont les interactions avec ses partenaires sur la thématique santé et société.</p> <p>Nicolas Thély répond qu'avant 2020, la MSH était structurée en pôles et possédait, entre autres, un pôle santé et société. Les dotations, distribuées par le biais d'appels à projets, s'élevaient de 2 000 à 6 000 euros. Or ces sommes semblent faibles à l'échelle des projets actuels et il a fallu redéfinir l'accompagnement aux chercheurs. La PUD est une des réponses, au même titre que certaines initiatives prises à l'échelle des directions de la recherche des établissements, par exemple pour construire des événements scientifiques en commun ou participer à des dispositifs.</p> <p>Sylvie Ollitrault indique que l'EHESP souhaite que ses enseignants-chercheurs se saisissent le plus possible de tous les dispositifs à leur portée, dont la MSHB. Actuellement, le sujet de la santé numérique est de plus en plus présent et commence à se structurer entre plusieurs acteurs. Les données de santé posent également question. La MSHB pourrait être emportée dans cette dynamique. Enfin, Sylvie Ollitrault précise qu'une conférence sur le thème de la santé au travail, qui aura lieu en octobre, est coportée par la MSHB et l'EHESP.</p> <p>Nicolas Thély souligne qu'il appartient aux tutelles de bien positionner la MSHB dans leurs projets de structuration de site. Par ailleurs, eu égard aux thématiques scientifiques, un conseil scientifique et un comité de pilotage se réunissent tous les six mois. Ces instances permettent de faire évoluer progressivement l'identité scientifique de la MSHB afin qu'elle soit en phase avec la recherche.</p>	
<p>Questions diverses</p>	<p>Christophe Le Rat précise que la prochaine séance commune CS/CF aura lieu le 13 octobre à Rennes et que le prochain Conseil scientifique aura lieu le 1^{er} décembre en visioconférence.</p> <p><i>La séance est levée à 12 heures 45.</i></p>	